

MAIRIE DE CRISSAY-SUR-MANSE

5a, Place de l'Eglise
37220 CRISSAY-SUR-MANSE
☎ 02.47.58.54.05
e-mail : crissay.mairie@wanadoo.fr



**Un des plus Beaux Villages
de France**

Nombre de membres afférant
au conseil : **11**
En exercice : **10**
Qui ont pris part aux
délibérations : **8**
Date de la convocation :
5 Avril 2017

Date d'affichage :
L'an deux mil dix-sept
5 Avril 2017

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE 13 AVRIL 2017

Le Treize Avril à vingt heures

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Michel MIRAULT, Maire.

PRESENTS : MIRAULT Michel, LEGROS Jean-Jacques, RICHARD Michel, ONDET Julien, TROUBAT Isabelle, DE NOUEL Bertrand, BOND Marilyn.

ABSENTS EXCUSES : LANDIER Jany donne pouvoir à DE NOUEL Bertrand, CARRE-LAUBIGEAU Xavier, MARTIN Agnès.

SECRETARE : M. Julien ONDET a été élu secrétaire

COMPTE RENDU DE SEANCE

Délibération n° 2017-04-001 - Approbation du compte rendu précédent

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu précédent.

Vote : Membres 10, Présents 7, Représentés 1, Votants 7, Exprimés 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2017-04-002 – Vote des taux d'imposition 2017

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal de l'état de notification des taux d'imposition de 2017 de la taxe d'habitation et de la taxe foncière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1er Tour :

Nombre de votants : 7

Nombre d'exprimés : 8

Pas d'augmentation : 8

- **DECIDE** à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition 2017 des trois taxes directes locales

- TAXE D'HABITATION : 9.50%
- TAXE FONCIERE « BATI » 13.50%
- TAXE FONCIERE « NON BATI » 50.18%

Le produit attendu des impôts directs locaux s'élève à 34 818 euros compte tenu des bases prévisionnelles desdits impôts communiqués par les services fiscaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **CHARGE** Monsieur Le Maire de notifier cette décision.

Vote : Membres 10, Présents 7, Représentés 1, Votants 7, Exprimés 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2017-04-003 – Désignation des élus à la Commission PLUi

Vu la Conférence Intercommunale des Maires du 27 Février 2017,

Vu la délibération en date du 27 Février 2017 arrêtant les modalités de collaboration entre les communes et la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne,

Vu la délibération en date du 27 Février 2017 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et arrêtant les modalités de concertation,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que les modalités de collaboration visées ci-dessus mentionnent explicitement les missions de l'instance qu'est le conseil municipal, à savoir : *Afin de garantir l'établissement d'un projet partagé et approprié par chacune des communes, les conseils municipaux devront être informés tout au long de la procédure. Ainsi, chaque commune est représentée par un élu référent titulaire et un élu référent suppléant pour participer à la commission PLUi, qu'ils soient municipaux ou communautaires.*

Quant à la commission PLUi, elle est « composée de 2 élus communautaires (1 titulaire et 1 suppléant) par commune, membre de l'EPCI. Sur délibération spécifique du conseil municipal, chacun des élus communautaires peut être remplacé par un élu municipal. Les élus référents sont le relais entre le conseil municipal et la commission PLUi ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- DESIGNÉ

- Monsieur RICHARD Michel, 2^{ème} Adjoint, comme élu titulaire de la commune de Crissay-Sur-Manse à la commission PLUi,
- Monsieur LEGROS Jean-Jacques, 1^{er} Adjoint comme élu suppléant de la commune de CRISSAY-Sur-Manse à la commission PLUi.

- **CHARGE** Monsieur Le Maire de transmettre la délibération exécutoire à la CC Touraine Val de Vienne – Service Aménagement-Urbanisme.

Vote : Membres 10, Présents 7, Représentés 1, Votants 7, Exprimés 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2017-04-004 – CLECT désignation d'un délégué

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner un délégué à la Commission CLECT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- DESIGNÉ

- Monsieur RICHARD Michel, 2^{ème} Adjoint, comme élu titulaire de la commune de Crissay-Sur-Manse à la commission CLECT,

- **CHARGE** Monsieur Le Maire de transmettre la délibération exécutoire à la CC Touraine Val de Vienne

Vote : Membres 10, Présents 7, Représentés 1, Votants 7, Exprimés 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2017-03-005 – Convention mise à disposition du matériel communautaire

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la fusion des Communautés de Communes, il est mis à disposition du matériel communautaire pour les manifestations locales. Seule la Commune pourra le réserver. Une convention a été mise en place. Lecture de la Convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la « convention d'utilisation du matériel communautaire »
- **CHARGE** Monsieur Le Maire de transmettre la délibération exécutoire à la CC Touraine Val de Vienne

Vote : Membres 10, Présents 7, Représentés 1, Votants 7, Exprimés 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Informations – Questions diverses :

14 Juillet 2017

Monsieur Le Maire présente un devis au Conseil Municipal pour l'animation du 14 Juillet 2017. Coût : 400 euros TTC. Accord du Conseil Municipal.

Elections présidentielles et législatives

Monsieur Le Maire rappelle les différentes permanences.

Journées « rendez-vous au jardin »

Monsieur Le Maire précise le programme.

Incivilités sur la Commune

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de plusieurs incivilités commises sur la Commune :

- Dépôt d'environ 2400 bouteilles de bière hors du container verre (constatation de la gendarmerie).
- Dégradations au niveau du lavoir.
- Dégradation d'un mur lors du passage d'un grumier (voir pour trouver une solution afin d'éviter le passage des camions de gabarit trop important sur la Commune. Prendre contact avec le STA.

8 Mai 2017

Commander la gerbe de fleurs. Informer les habitants du programme de la cérémonie du 8 Mai.

PNR

Monsieur Richard informe le Conseil Municipal que le PNR organise des journées techniques :

- Le Jeudi 22 Juin à L'Ile Bouchard : découvrir l'agroforesterie
- Le Jeudi 21 Septembre à Cinais et Avoine : espaces verts et fleurissement

Prochain conseil municipal :

Vendredi 5 Mai à 20h30, salle du conseil

La séance est close à 22h10

Pour extrait conforme,
A Crissay-sur-Manse, le 13 Avril 2017

LE MAIRE,
M. MIRAULT

JJ.LEGROS	M. BOND	M.RICHARD	J.ONDET	X. CARRE LAUBIGEAU
A.MARTIN	J. LANDIER		B. de NOUEL	I.TROUBAT